



Jugement après conso de stup

Par **Audrey45**, le **06/04/2014** à **21:30**

Bonjour, rncela fait maintenant plus de 18 mois que j'ai été arrêté et reconnu comme consommatrice de stupéfiant. rnJ'ai eu 6 mois de suspension avec visite médicale obligatoire à 2 reprises pour récupérer définitivement mon permis. rnJ'aurai souhaité savoir s'il existe un temps légal pour effectué le jugement ? Peut-être peut-il y avoir vice de procédure ? rnrnMerci

Par **moisse**, le **07/04/2014** à **08:42**

Bonjour, rn[citation]J'aurai souhaité savoir s'il existe un temps légal pour effectué le jugement ? [/citation] rnOui, celui de la prescription des faits. rnC'est à dire 3 ans. rnQuel est donc le vice de procédure invoqué ?